



**ARRETE PROCLAMANT LES RESULTATS DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS D'AIX-MARSEILLE AVIGNON DU 6 AU 10 DECEMBRE
2021**

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR,
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITES**

- VU le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1, R.822-12, R.822-12-1, R.822-12-2,
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016, modifié, relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
- VU le décret n°2021-90 du 21 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils,
- VU le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional,
- VU l'arrêté ministériel du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires,
- VU l'arrêté du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur du 27 mai 2020 portant sur les attributions et les délégations de signature du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- VU la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 31 août 2021 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires,
- VU l'arrêté du 30 septembre 2021 portant organisation des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS d'Aix-Marseille Avignon du 6 au 10 décembre 2021,
- VU l'arrêté du 19 novembre 2021 validant les listes de candidats pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS d'Aix-Marseille Avignon,
- VU le procès-verbal de dépouillement des résultats du 10 décembre 2021,
- VU les avis émis par les membres de la commission électorale réunie le 14 décembre 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les résultats de l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration au CROUS d'Aix-Marseille Avignon sont les suivants :

	Nombre de suffrages	Répartition des suffrages
BOUGE TON CROUS	1 073	40,29 %
UNEF	779	29,25 %
UNI	438	16,45 %
Solidaires et FSE	373	14,01 %

ARTICLE 2 : Sont élus au Conseil d'Administration du CROUS d'Aix-Marseille Avignon les étudiants dont les noms suivent :

	Titulaires :	Suppléants :
Liste BOUGE TON CROUS	1. SCHROER Mylène 2. BURRIEZ Bastien 3. CAPPELEMAN Paola	FERHAH Arab BLANC-PACCHIONI Lily VITE Thomas
Liste UNEF	4. FELLAH Meryem 5. BELHADJ Lyes	JAFFRY Nolwenn LAVILLA Jean Rayan
Liste UNI	6. MASTORCHIO Nicolas	LAHUEC Servane
Liste Solidaires et FSE	7. ARMANNO Laurèns	LUCA Alice

ARTICLE 3 : Le Directeur général du CROUS d'Aix-Marseille Avignon est chargé de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du CROUS Aix-Marseille Avignon.

Aix-en-Provence, le 14 décembre 2021

**Pour le recteur de région académique
et par délégation,
le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**



Philippe DULBECCO